



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Séance : du 02 mai 2023

Présidence : Stéphane BRUNEAU, Président

* * *

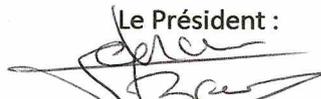
LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 09/2023 du 06.03.2023 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

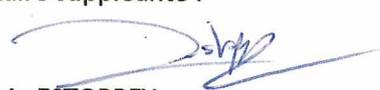
décide

- d'ajuster les indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026, à partir du 1er juillet 2023, comme indiqué au point numéro 2 dudit préavis et de revoir ces indemnités en fin de législature.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Épalinges, le 02 mai 2023.

Le Président :

Stéphane BRUNEAU



La Secrétaire suppléante :

Mélanie ESTOPPEY